



Pour éviter toute infiltration d'eau, la dalle de béton ne doit pas excéder les dimensions de l'abri. Si elle est plus grande, l'eau de pluie ruisselant du toit s'accumulera sur la dalle et s'infiltrera dans l'abri. Dans ce cas, nous déclinons toutes responsabilités en cas d'infiltration d'eau. La dalle ne doit pas avoir plus de 1 cm de défauts de planéité. Le produit doit être à 50cm au moins de tout mur, haie ou grillage afin de permettre son montage et son entretien.

